



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service eau, nature et biodiversité
Gestion des procédures environnementales**

Arrêté portant modification de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

Le préfet du Morbihan,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L 1416-1 et R 1416-1 à 1416-6 ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 133-1 à R 133-15 (commissions administratives à caractère consultatif) ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- Vu** le décret du 19 juillet 2021 nommant M. Joël Mathurin, préfet du Morbihan ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2006 portant création d'une commission pivot intitulée « conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques » ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 18 août 2021, portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;
- Vu** le courrier du conseil départemental du Morbihan du 5 mai 2022, informant que les désignations établies par le conseil départemental du Morbihan ne correspondent pas à celles indiquées dans l'arrêté du 18 août 2021 susvisé ;

ARRETE

Article 1er – L'article 1er de l'arrêté préfectoral du 18 août 2021 portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques est modifié comme suit :

✓ **Représentants des collectivités territoriales :**

- Deux conseillers départementaux désignés par le conseil départemental du Morbihan :
 - 1) Mme Marie-Christine LE QUER, conseillère départementale du canton de Pluvigner, membre titulaire,
M. Stéphane LOHEZIC, conseiller départemental du canton d'Hennebont, membre suppléant.

- 2) M. Pierre GUEGAN, conseiller départemental du canton de Grand-Champ, membre titulaire.
M. Benoît QUERO, conseiller départemental du canton de Pontivy, membre suppléant.

Le reste sans changement.

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié sur le site internet de l'État dans le Morbihan et adressé à chacun des membres du conseil.

Vannes, **17 MAI 2022**

Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général



Guillaume QUENET